



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-4008

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Corbas - Feyzin - Vénissieux**

objet : **Politique agricole - Attribution d'une subvention de fonctionnement à Agri-emploi 69 pour le portage d'un projet expérimental de pâturage de moutons sur les Grandes Terres**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-4008**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Corbas - Feyzin - Vénissieux

objet : **Politique agricole - Attribution d'une subvention de fonctionnement à Agri-emploi 69 pour le portage d'un projet expérimental de pâturage de moutons sur les Grandes Terres**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a approuvé, par délibération du Conseil n° 2018-2666 du 16 mars 2018, sa politique agricole pour la période 2018-2020. Dans son 2^{ème} axe, elle vise le soutien à la transmission des exploitations, à l'installation et à l'emploi. Dans son 3^{ème} axe, elle vise la préservation de l'outil de production des agriculteurs ainsi que le maintien de la diversité des exploitations présentes sur le territoire. Enfin, elle vise, dans son 4^{ème} axe, à développer les pratiques agri-écologiques et, dans son dernier axe, à développer les partenariats et l'innovation avec les acteurs du territoire.

La Métropole a de plus approuvé, par délibération du Conseil n° 2019-3679 du 8 juillet 2019, son programme d'actions en protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) pour la période 2019-2023.

Il est proposé au Conseil de soutenir un projet expérimental de partenariat entre des éleveurs et des céréaliers des Grandes Terres, qui a lieu cet automne.

Se basant sur des expériences menées dans le nord de la France et en 2018 en Isère, des céréaliers des Grandes Terres vont mettre à disposition de plusieurs éleveurs de moutons certains de leurs champs pour faire pâturer leurs troupeaux de retour d'alpage.

Six éleveurs, dont 2 qui exploitent des parcelles sur la Métropole, participent au projet.

Les 5 exploitations céréalnières qui participent sont toutes situées sur la Métropole et sont en agriculture biologique pour 4 d'entre elles.

Ce sont ainsi près de 700 brebis réparties en 4 lots qui vont pâturer sur près de 80 ha des Grandes Terres mis à disposition par les céréaliers entre fin septembre et début décembre 2019.

Les terrains pâturés sont des couverts hivernaux pour la majorité, mais aussi des repousses de colza et de trèfle.

I - Intérêts du projet

Pour les céréaliers, la présence des moutons offre plusieurs intérêts :

- un intérêt économique, puisque cela évite un broyage mécanique du couvert coûteux,

- un intérêt agronomique, étant donné que le pâturage des terres va fournir de la matière organique au sol, engrais naturel, et va limiter à la fois le travail du sol et la pousse des adventices,

- cette action va donner une nouvelle image du plateau des Grandes Terres aux promeneurs, positive et originale. Des panneaux vont être installés pour expliquer la démarche aux riverains et leur délivrer quelques consignes de sécurité.

Pour les éleveurs, cette étape supplémentaire entre l'estive et le retour à la ferme permet :

- d'avoir accès à une herbe de qualité, les couverts d'intercultures choisis se composant de mélanges d'espèces aux valeurs nutritives intéressantes pour les brebis,
- de limiter le recours aux stocks fourragers pour nourrir les brebis dès l'automne et ainsi d'économiser leurs stocks de foin pour l'hiver.

Cette action test est accompagnée par la Chambre d'agriculture du Rhône. Elle permettra de vérifier l'intérêt de ce type de pratiques tant pour les céréaliers que pour les éleveurs, et d'acquérir des connaissances utilisables par la suite pour développer ces pratiques (chargement, appétence des moutons pour certaines cultures comme le colza, bénéfices agronomiques, etc.).

Un succès de cette expérimentation permettra d'encourager le développement de ce type de pratique, d'autant plus intéressante dans un contexte de réchauffement climatique, où la ressource en herbe se fait plus rare pour les éleveurs. Enfin, cette action va permettre de mieux communiquer sur l'agriculture auprès des urbains, mais aussi d'améliorer les relations entre éleveurs et céréaliers, et permettre à moyen terme d'initier d'autres actions partenariales.

II - Mise en œuvre du projet

Un berger sera embauché sur toute la période pour assurer le bon déroulement de l'opération : déplacement des filets, surveillance des troupeaux, mais aussi création de lien avec les promeneurs et les autres acteurs du territoire (chasseurs, collectivités, etc.) pour leur expliquer la démarche. C'est Agri-emploi 69, groupement d'employeurs agricoles sur le Département du Rhône, qui assurera la gestion du berger (recrutement, paie, etc.) et de son véhicule de fonction (location, remboursement kilométrique) et facturera aux éleveurs le coût, déduction faite de la participation de la Métropole.

Le berger sera présent 6 jours sur 7 à raison de 7 h/jour. Le 7^{ème} jour, un éleveur du groupe prendra le relais. Il n'y a pas de surveillance prévue pour la nuit, mais les parcelles sont entourées de filets électriques, et l'accès à la zone se fait par des barrières sécurisées.

Les communes du plateau ont exprimé un avis positif sur ce projet lorsqu'il leur a été présenté à l'occasion du comité de pilotage du projet nature. Une communication par les communes a été faite au grand public sur cette opération lors de la fête des Grandes Terres le 6 octobre 2019, et dans les journaux municipaux.

Le budget prévisionnel du projet s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
embauche berger	6 800	Métropole de Lyon	6 360
location véhicule utilitaire (déplacement des parcs électriques)	1 600	autofinancement	4 240
achats filets (40)	2 200	0	0
Total	10 600	Total	10 600

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 6 360 € au profit d'Agri-emploi 69, dans le cadre du projet expérimental de pâturage de moutons sur les Grandes Terres,

b) - la convention à passer entre la Métropole et Agri-emploi 69 définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 6 360 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.